

Bruxelles, le 30 mai 2001

**Mme Diamantopoulou souhaite que 2003 soit proclamée "Année européenne des personnes handicapées". Un sondage révèle que les citoyens européens veulent que l'on fasse davantage pour intégrer les personnes handicapées.**

*La Commission a adopté aujourd'hui une proposition visant à proclamer 2003 "Année européenne des personnes handicapées". Saluant cette initiative, qui bénéficiera d'un financement communautaire de 12 millions d'euros, Anna Diamantopoulou, membre de la Commission chargée de l'emploi et des affaires sociales, a déclaré que "2003 doit être l'occasion de sensibiliser l'Europe à la problématique des personnes handicapées et de lever les obstacles qui empêchent celles-ci de participer pleinement à de nombreux aspects de la vie quotidienne". La proposition de décision du Conseil est présentée le jour de la publication de la première enquête Eurobaromètre sur les comportements envers les personnes handicapées. Plus de 97% des 16 000 citoyens européens interrogés estiment que davantage pourrait être fait pour améliorer l'intégration des personnes handicapées dans la société. L'enquête indique également que trois Européens sur cinq connaissent personnellement au moins une personne handicapée.*

Quelque 38 millions d'Européens, soit 10% de la population de l'Union, souffrent d'un handicap. En dépit des progrès réalisés à ce jour, les personnes handicapées de l'ensemble de l'Union rencontrent encore de nombreux obstacles pour accéder aux moyens de transports, aux bâtiments et aux équipements, mais également pour suivre un enseignement et trouver un emploi. L'enquête Eurobaromètre n° 54, réalisée en janvier dernier auprès de plus de 16 000 personnes, révèle que la quasi-totalité des Européens sont conscients de cette réalité et estiment que l'accès aux biens collectifs et la participation à la vie de la société demeurent très difficiles pour les personnes handicapées (*voir résultats en annexe*). Par ailleurs, 60% des personnes interrogées déclarent connaître une ou plusieurs personnes handicapées qui, pour un quart des sondés, sont des membres de leur famille.

L'enquête Eurobaromètre fait apparaître que les citoyens européens sont massivement (97%) favorables à l'adoption de mesures supplémentaires permettant d'améliorer l'intégration des personnes handicapées. Quelque 93% des personnes sondées estiment également qu'il faudrait consacrer plus d'argent à la suppression des obstacles physiques auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

L'initiative de la Commission est une réponse claire à la demande d'action dans ce domaine, exprimée dans l'Agenda social européen adopté en décembre dernier lors du Sommet de Nice. L'Année européenne des personnes handicapées visera à sensibiliser le public aux droits de ces personnes et à encourager la réflexion, la discussion et l'action sur les mesures requises pour promouvoir l'égalité des chances.

La Commission a déjà atteint des résultats probants dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées, notamment sur le marché du travail, grâce aux interventions générales du Fonds social européen. Le programme EQUAL (2000-2006), dont l'exécution est confiée aux États membres, comprend en outre une disposition spécifique concernant les actions de lutte contre la discrimination envers les personnes handicapées. Le budget proposé pour l'Année européenne des personnes handicapées servira à encourager des initiatives et la participation à grande échelle du public, notamment au travers d'actions de sensibilisation, de manifestations, de colloques et de rapports, auxquels s'ajouteront d'autres initiatives nationales et européennes.